

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 13 mars 2014

Service instructeur

2^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-2-2

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2014
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME
(POLITIQUE F04)**

Résumé : Il est proposé de confirmer le montant de la subvention de fonctionnement pour 2014 à Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique, soit 2 313 000 €, votée dans le cadre de la Commission Permanente du 17 janvier 2014,

Dans le cadre du Budget Primitif 2014, il est également proposé d'inscrire pour la politique F04 « Tourisme » :

- en investissement : un montant de 1 680 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 2 257 761 € ;

- en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 3 044 000 € dont 2 313 000 € pour le fonctionnement de Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique (ADT) ;

- en fonctionnement : des recettes à hauteur de 100 000 € au titre de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

Ce soutien départemental en faveur du tourisme s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- F041 : Promotion touristique,
- F042 : Maison de l'Alsace à Paris,
- F043 : Convention Interrégionale du Massif des Vosges,
- F045 : Symbio

TABLEAUX RECAPITULATIFS

DEPENSES :

	AP	CP		TOTAL CP BP 2014
		I	F	
Programme F041 Promotion touristique	1 680 000	1 722 747	381 000	2 103 747
Programme F041 Subvention en faveur de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace (ADT) <i>(fait l'objet d'un rapport distinct)</i>	0	0	2 313 000	2 313 000
Programme F042 Maison de l'Alsace			300 000	300 000
Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges	AP pluriannuelle 2007-2014	535 014	0	535 014
Programme F045 Bioscope			50 000	50 000
TOTAL	1 680 000	2 257 761	3 044 000	5 301 761

RECETTE :

		I	F	TOTAL RECETTES BP 2014
Programme F041 Promotion touristique Taxe départementale additionnelle de séjour			100 000	100 000

PROGRAMME F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

Le tourisme contribue, par son poids économique (plus de 6 % du Produit Intérieur Brut Régional) et ses emplois (14 600 emplois salariés et non salariés dans les 18 activités caractéristiques du tourisme - *source : Etude Poids économique du tourisme en Alsace en 2012. ORTA, septembre 2013*) à la valeur ajoutée du Département.

Ce secteur économique, créateur d'emploi, (+9 % entre 2000 et 2010 pour le Haut-Rhin), est vecteur de valorisation de notre territoire, de nos richesses naturelles, patrimoniales et de nos équipements touristiques pour attirer une clientèle touristique nombreuse (5,2 millions de touristes en 2012), générant 4,7 millions de nuitées marchandes.

Fort de ces constats, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont décidé de construire une Stratégie commune de développement touristique à l'échelon de la destination touristique, c'est-à-dire de l'Alsace, tout en tenant compte des spécificités locales et départementales. Cette Stratégie, adoptée par notre Assemblée le 22 juin 2012, court sur les années 2012 à 2014.

Les années 2011 et 2012 ont été des années exceptionnelles en terme de fréquentation et de nuitées enregistrées, la saison estivale 2013 s'affiche là encore, malgré un contexte économique difficile, comme une excellente saison.

En effet, les nuitées dans le Haut-Rhin sont en progression de 6 % pour juillet et 5 % pour août au regard de l'année précédente. La clientèle française est toutefois en recul et la clientèle étrangère affiche, pour sa part, une belle progression.

Parmi les marchés étrangers, le marché allemand est globalement stable alors que la Belgique, la Suisse, l'Italie, mais surtout les marchés lointains (Chine, Canada et Russie), sont en constante progression (*source : Synthèse de l'été 2013 en Alsace avec les chiffres du mois d'août - ORTA, octobre 2013*).

L'appui important du Département au secteur du tourisme se manifeste par des politiques de soutien aux hébergements, à la restauration, à différents investissements touristiques, à des organismes et manifestations de nature touristique. Le tourisme est également un axe prépondérant des différents Contrats de Territoire de Vie et de la Convention Interrégionale de Massif des Vosges.

I – INVESTISSEMENT

1 - AIDES A L'HÔTELLERIE

Le dispositif d'aide à l'hôtellerie, unique et commun à la Région et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin mis en place depuis le 1^{er} janvier 2007, a permis de financer 111 dossiers. Il a encouragé l'émergence de projets importants d'investissement et la mise à niveau de l'hôtellerie alsacienne, face aux nouvelles attentes de la clientèle.

Pour l'année 2013, 15 dossiers ont été soutenus, pour un montant total de 566 663,50 €, également complété par une subvention équivalente de la Région Alsace.

Fort du succès de ce dispositif, les trois collectivités alsaciennes ont souhaité passer à un nouveau mode opératoire commun, afin de le rendre toujours plus efficient. Ainsi, le dispositif commun de type « guichet » a été abrogé en séance publique du 21 juin 2013 et est remplacé par un appel à projets annuel dès 2014.

Compte tenu des dossiers déposés au guichet unique géré par Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique, et de l'appel à projets annuel 2014, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 1 200 000 € et un crédit de paiement de 460 000 €.**

2 - MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, un nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes, commun avec le Conseil Général du Bas-Rhin, est mis en œuvre.

En 2013, la création et la rénovation de 51 meublés de tourisme et 14 chambres d'hôtes ont été soutenues, pour un montant total de 395 353 €.

Au regard des besoins constatés pour ce dispositif en 2014, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 250 000 €.**

3 - AIDES AUX CAMPINGS ET PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS

Il s'agit des aides traditionnelles accordées à la création et la modernisation des terrains de camping, à la construction et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs (HLL) ainsi qu'à la création de parcs résidentiels de loisirs (PRL).

La nouvelle génération de Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 rend éligibles, au titre des Projets d'intérêt local, les demandes de subventions présentées par les collectivités locales. Aussi, seules les demandes émanant des personnes privées (particuliers, associations...) seront prises en compte, indépendamment, au titre du tourisme.

En 2013, un montant total de subventions de 142 496 € a été attribué en faveur de 6 campings.

De nouveaux projets devraient voir le jour en 2014.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 125 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 200 000 €.**

4 - AIDES A LA RESTAURATION

Cette politique permet de valoriser les produits du terroir, le savoir-faire des professionnels haut-rhinois et d'encourager l'évolution de la profession en privilégiant la qualité.

Elle a fait l'objet d'une refonte récente (séance publique du 5 décembre 2013) afin d'harmoniser les dispositifs bas-rhinois et haut-rhinois et de s'adapter aux labels de qualité existants.

En 2013, 4 dossiers ont été soutenus avec l'attribution d'un montant total de subventions de 59 326 €.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 30 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 70 000 €.**

5 - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORETS

En 2013, 2 dossiers communaux ont été soutenus pour un total de 8 815 € de subventions.

Un partenariat relatif à l'aménagement touristique des forêts domaniales a été conclu avec l'Office National des Forêts (ONF) en 2013, apportant 25 000 € de subvention départementale.

Suite à la réforme des aides opérée par l'Assemblée le 21 juin 2013, le Département continuera à apporter son soutien aux seuls aménagements touristiques en forêts domaniales.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 25 000 € et un crédit de paiement de 25 000 € en faveur de l'aménagement touristique des forêts domaniales**

6- CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2010 - 2013

Le soutien départemental à différents projets de nature touristique a été acté dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2010-2013.

Les montants à prévoir pour les dossiers engagés sont les suivants :

CTV SUNDGAU : 5 247 €

- Contrat Thématique Tourisme n° 3 : création de circuits thématiques moulins et étangs : 1 315 € en crédits de paiement ;
- Contrat Thématique Tourisme n° 3 : création de circuits thématiques tourisme de mémoire : 3 932 € en crédits de paiement.

CTV FLORIVAL, VIGNOBLE, PLAINE DU RHIN : 22 500 €

- Aménagement touristique en forêt communale de SOULTZMATT : 22 500 € en crédits de paiement.

CTV REGION MULHOUSIENNE : 500 000 €

- Réhabilitation du Pôle Holarctique du Parc Zoologique de MULHOUSE : 500 000 € en crédits de paiement.

CTV COLMAR, FECHT ET RIED : 190 000 €

- projet touristique et culturel de la station des Trois-Epis : 100 000 € en crédits de paiement ;
- création d'un nouvel office de tourisme à COLMAR : 90 000 € en crédits de paiement.

En résumé, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement total de 717 747 € pour les projets de nature touristique des Contrats de Territoire de Vie 2010-2013.**

II - FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Il est prévu d'inscrire un crédit global de 2 694 000 € au titre de 2014 pour le programme F041 décomposé comme suit.

1 - HAUTE-ALSACE TOURISME - AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Département soutient Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique au travers d'une subvention de fonctionnement, qui s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

Cette subvention, d'un montant de 2 313 000 € pour 2014, le bilan de l'année 2013 ainsi que les perspectives 2014, ont fait l'objet d'un rapport distinct qui a été présenté à la Commission Permanente du 17 janvier 2014. La Commission Permanente a attribué cette subvention, sous réserve de confirmation du montant par l'Assemblée plénière.

Ainsi, il vous est proposé de **confirmer le montant de 2 313 000 €** au titre de la subvention de fonctionnement 2014.

2 - SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

Divers organismes ou associations présentent des demandes de subventions relatives à des actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature (animations de Noël, manifestations d'envergure départementales...). Ces actions participent de façon régulière à l'animation touristique du Haut-Rhin.

Il y a lieu également de réserver des crédits dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie commune de développement touristique en Alsace.

Ainsi, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 137 000 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques ;**
- **un crédit de paiement de 3 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie commune de développement touristique en Alsace.**

3 - SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE

Différentes subventions en faveur d'organismes touristiques (Offices de tourisme, Club Vosgien, Relais Départemental des Gîtes de France, Clévacances...) sont attribuées chaque année.

Par ailleurs, le Département est membre d'un certain nombre d'associations (Comité Régional du Tourisme d'Alsace, Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur, ...), pour lesquelles il y a lieu de prévoir le versement de cotisations en 2014.

Ainsi, il est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 234 000 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale ;**
- **un crédit de paiement de 7 000 € pour le règlement des cotisations à divers organismes d'intérêt touristique.**

B. RECETTE

Une recette estimée à 100 000 € devrait être recouvrée en 2014, grâce à l'instauration de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

PROGRAMME F042 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS

Le Département du Haut-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris pour le compte des deux Départements, propriétaires de cet équipement, selon la délibération du 23 juin 2006. Le suivi du programme d'investissement est assuré, depuis la Décision Modificative n°1/2011 par la Direction de l'Architecture.

La Maison de l'Alsace actuellement en travaux ne pourra générer aucune recette propre. Il est proposé, afin de permettre à la Société Fermière de la Maison de l'Alsace de poursuivre ses missions de promotion, de maintenir la subvention de fonctionnement à hauteur de 300 000€ en 2014.

Afin de faire face aux engagements à intervenir en 2014, il vous est proposé d'inscrire :

- **un crédit de paiement de 300 000 € au titre du fonctionnement.**

PROGRAMME F043 – CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

Lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007, un nouveau programme F043 a été mis en place afin de permettre la mise en œuvre de la Convention interrégionale pour le Massif des Vosges (CIMV) couvrant la période 2007-2013.

Un avenant à la CIMV a prolongé celle-ci jusqu'au 31 décembre 2014 (maximum) dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle Convention, l'autorisation de programme afférente s'en est trouvée prolongée d'autant.

L'engagement financier total du Département est inchangé et s'élève, dans ce cadre, à 11,5 millions d'euros pour la période 2007 à 2014, dont 2,085 millions (AP pluriannuelle) sont consacrés aux actions touristiques.

Le dossier relatif à la création d'un réseau de gîtes d'étape (Pays Thur Doller), relevant du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, émerge sur ce programme. Les crédits de paiement nécessaires dans ce cadre, pour les gîtes qui restent à terminer et pour les études et communication afférentes, s'élèvent à 485 014 €.

Par ailleurs, un crédit de paiement de 50 000 € est nécessaire, au titre de la subvention accordée pour les travaux de réhabilitation du Mont Sainte Odile.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **au titre des dépenses d'investissement, un crédit de paiement de 535 014 €.**

PROGRAMME F045 – SYMBIO

Le Bioscope a fermé en septembre 2012 et a été repris par le Syndicat Mixte pour le Bioscope (SYMBIO), qui associe la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

Suite à l'appel à projets lancé en octobre 2012, un projet de reprise du parc a été retenu par le Comité syndical du SYMBIO. Le repreneur, Aérophile, va créer le premier parc aérien du monde : le parc du Petit Prince. L'ouverture est prévue en juin 2014.

Il est proposé, à titre conservatoire, d'inscrire un crédit de 50 000€ pour le fonctionnement du SYMBIO en 2014.

Cette inscription est susceptible d'évoluer en fonction d'une part du résultat comptable du SYMBIO, et d'autre part du coût de la mise en veille du parc, compensé par la Caisse des dépôts et Consignation dont la filiale SMVP était délégataire du site.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **au titre des dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 50 000 €.**

En conclusion générale, je vous propose :

- ❖ de confirmer le montant de la subvention de fonctionnement pour 2014 à Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique, soit 2 313 000 €, votée dans le cadre de la Commission Permanente du 17 janvier 2014,
- ❖ d'inscrire au titre du BP 2014 les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

➤ **Programme F041 Promotion Touristique**

En investissement :

- * une autorisation de programme à hauteur de 1 680 000 €
- * un crédit de paiement de 1 722 747 €

En fonctionnement :

- * un crédit de paiement de 2 694 000 €
dont 2 313 000 € pour l'ADT et 381 000 € pour les interventions touristiques
- * une recette de fonctionnement de 100 000 € au titre de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

➤ **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

En fonctionnement :

- * un crédit de paiement de 300 000 €

➤ **Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges**

En investissement :

- * un crédit de paiement de 535 014 €

➤ **Programme F045 SYMBIO**

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 50 000 €

- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes sus-mentionnés pour :
 - l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés,
 - l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a cursive script.

Charles BUTTNER